

## **Eloge d'Adolphe Crémieux**

---

*Un révolutionnaire conservateur*

\*

\*      \*

Seul, au milieu des stigmates de ses échecs et des vestiges de sa gloire abolie, pris dans le tourment du temps qui s'arrête...

Il attend.

La solitude : de tous les paysages de l'âme humaine, c'est parfois le plus funeste. Sans doute le misanthrope y cultive-t-il l'apaisement de glace auquel son cœur aspire. Mais pas l'humaniste incarcéré, qui a consacré sa vie à ceux qu'il appelle ses frères.

Ce matin du 2 décembre 1851, captif à la prison Mazas en isolement complet, Adolphe Crémieux ne fait pas exception.

La veille encore, comme à l'habitude, Victor Hugo et lui devisaient sur le chemin qui mène du palais Bourbon à leurs appartements voisins, rue des Petits-Augustins... Qu'un décret rebaptise bientôt rue « Bonaparte ».

Louis-Napoléon devait sortir du présent pour entrer dans l'Histoire ; en place de quoi il a fait l'Histoire, l'histoire d'un coup d'Etat, et ce matin le Garde des Sceaux Adolphe Crémieux couche sur le hamac défraîchi, percé de trous inégaux qu'ont creusés le temps et le froid, qui sert de literie aux détenus de Mazas.

Par-delà les barreaux et la cour de la prison disposée en triangle, il contemple impuissant la France s'affaisser sans bruit dans la dictature pour vingt ans.

On pourrait le croire en colère. Contre le Président Bonaparte, parjure, qui outrage son serment à la France ; et contre l'homme, Louis-Napoléon, dont Crémieux fut l'intime conseil<sup>1</sup>, et qui le prive de son épouse Amélie, en ce 2 décembre anniversaire de leurs noces.

D'autres imagineront Crémieux qui médite ses fautes et son aveuglement. Son propre soutien apporté « *au candidat à la triste figure* », deux ans plus tôt<sup>2</sup>, méconnaissant l'exaltation que suscite le seul nom de Bonaparte auprès d'une opinion qu'en bon bourgeois il juge pourtant « *souvent naïve, oublieuse, ignorante même, mais fervente* »<sup>3</sup>.

Pour ma part, j'aime à penser qu'il fut fier. Fier que le Prince-Président lui ait prêté tant d'influence qu'il jugeât bon de le faire enfermer.

Crémieux libre, le coup d'Etat pourrait échouer ! Crémieux libre, qui sait les foules qu'il saura entraîner ?

Alors après les noms de Hugo, de Thiers, de Broglie, de Barrot, de Berryer et d'Arago, après les noms des généraux de la République, l'Empereur aurait inscrit sur la liste celui d'Adolphe Crémieux.

Du moins le croit-il.

Et sans doute est-ce pour le mieux que Crémieux ne sût jamais la véritable cause de son arrestation. Car son Juda n'est pas un espion du despote. Ni un confrère jaloux. Ni même un amoureux qui convoiterait sa femme... Non c'est elle, sa femme, qui l'a fait enfermer pour conjurer les desseins des « *sinistres figures et nuées de bandits* » qui veulent « *mettre son mari à la tête de la résistance* »<sup>4</sup>.

Les barricades ne lui prendront pas son époux.

Monsieur le Représentant de Madame la Garde des Sceaux,  
 Monsieur le Président du Conseil constitutionnel,  
 Monsieur le Vice-Président du Conseil d'Etat,  
 Monsieur le Premier Président de la Cour de cassation,  
 Monsieur le Procureur général près la Cour de cassation,  
 Messieurs les Membres de l'Institut,  
 Monsieur le Président de la Section du Contentieux du Conseil d'Etat,  
 Monsieur le Secrétaire général du Ministère de la Justice,  
 Monsieur le Directeur des Affaires Civiles et du Sceau,  
 Mesdames et Messieurs les Présidents,  
 Madame et Messieurs les Membres du Conseil constitutionnel,  
 Mesdames et Messieurs les Hauts Magistrats,  
 Mesdames et Messieurs les Bâtonniers de France et de l'étranger,  
 Mesdames et Messieurs,  
 Mes chers futurs confrères,

Comme le poète, « *je sais très mal comme l'on cherche les morts. Tant de gestes nous séparent* »<sup>5</sup>. Comment se faire l'écho d'une voix ensevelie sous un manteau de siècles, même « *penché sur la source où son silence se forme* » ?

Où trouver ce qu'il fut, au-delà de ce qu'Adolphe Crémieux donnait à paraître ?

Ses contemporains le décrivent d'un « *caractère presque insaisissable, d'une nature fantasque et mobile* »<sup>6</sup>,

et pour son engagement politique, il semble que Crémieux ait choisi d'adopter la posture de l'incohérence.

Par une curieuse alchimie, sa foi sincère dans les idéaux de l'éthique libérale s'amalgame, dans son esprit, « avec le message des prophètes de la Bible »<sup>7</sup>. On a dit d'eux qu'ils étaient des « révolutionnaires conservateurs »<sup>8</sup> : l'oxymore se prête bien à Isaac-Adolphe Crémieux, de son nom complet.

On croit voir en lui l'allégorie de la contradiction : ardemment patriote, mais universaliste ; royaliste qui en 30 ans proclame deux Républiques ; Dom Juan, modèle de fidélité ; dédaignant les Eglises et les prescriptions religieuses, mais qui, croyant, « reconnaît une source à cette intelligence qui dirige le monde »<sup>9</sup>.

Vaniteux sans doute, mais de cette fierté joyeuse presque naïve qu'on pardonne aux enfants<sup>10</sup>. On disait de Crémieux qu'il avait « hérité du privilège de Montaigne, qui savait parler de lui sans offusquer personne »<sup>11</sup>.

Homme d'action enfin, d'oralité et d'éphémère, mais toujours, radicalement, modéré. Si ce siècle « donnait à l'avocat, selon nos historiens, une allure de martyr », le présentait comme « un enragé frondeur, un faiseur de barricades, un démolisseur de Bastille »<sup>12</sup>, Crémieux... n'était rien de tout cela.

Pourtant c'est dans de périlleux tumultes qu'il conduisit nos Républiques naissantes. Dans des temps qui n'étaient pas à l'excès de modération ; qui appelaient de la fermeté, de la résolution.

Alors faut-il regretter que Crémieux acceptât, et même sollicitât, plus de devoirs qu'il n'en pouvait remplir ?

Un premier regard, et l'on croit démasquer dans ces contradictions et revirements incessants la marque de l'opportunisme.

Mais il faut douter, c'est le sacerdoce de quiconque veut juger, fût-ce des fantômes et la mémoire des morts.

Alors, portant le doute en scrupule, ne peut-on restituer une cohérence à Crémieux, et réconcilier les valeurs apparemment contraires qu'il a incarnées ?

Comme avant tout verdict, il s'agit de comprendre.

\*

Et pour commencer, comment un homme qui portait si bien la robe eut-il l'idée d'endosser le costume de ministre ? C'est dans les rues de Damas qu'on retrouve les prémices de sa carrière politique.

Damas. Les drames d'aujourd'hui rendent l'exercice pénible – mais il faut imaginer cette Damas peinte par Huysmans, où les derviches expatriés côtoient les colons arrogants.

Damas en février 1840. Un prêtre est porté manquant au séminaire de la ville. On le cherche encore aujourd'hui ; déjà à l'époque, on soupçonne le pire.

Et voici que le supplice infligé à un triste barbier lui fait confesser une calomnie avant que Dieu ne l'accueille. Le bourreau rend bavard, mais surtout menteur. Sept familles sont diffamées. Les sept sont juives. C'est donc naturellement toute la communauté du pays que le gouverneur Shérif Pacha accuse de crimes rituels sanglants. La France le soutient. S'ouvre l'Affaire de Damas.

Mais c'était compter sans Crémieux, qui avec Montefiore rejoint Le Caire où le Vice-Roi d'Égypte tient audience. Leurs plaidoiries le persuadent. Sans doute aussi, fins avocats, ont-ils habilement choisi leur juge, qui voulait précisément assoir son influence en Syrie, que la Sublime Porte turque conteste.

Mais on juge un avocat à ses résultats. Les innocents sont libres. Alors l'Orient et l'Occident acclament Crémieux, qui triomphe de Damas à Trieste. Metternich le reçoit à Vienne. Il était un avocat réputé au Palais. Pour toute l'Europe, il est désormais l'adversaire de l'injustice.

\*

A compter de ce succès Crémieux est élu, réélu, chaque fois qu'il propose ses suffrages.

Mais sur quels bancs pensez-vous qu'il siègera ? Le sait-il lui-même en vérité ?

Ses opinions politiques ont dérouteré plus d'un biographe. Jugez plutôt : panégyriste du Bonapartisme, élu grâce aux voix des légitimistes, il est profondément attaché à Louis-Philippe l'Orléaniste, mais déteste chaque année davantage son gouvernement, qui « *n'excite qu'un seul appétit : l'appétit de l'argent* »<sup>13</sup>.

Alors s'il garde son affection<sup>14</sup> pour Louis-Philippe le « *roi des barricades* »<sup>15</sup>, Crémieux n'en est pas moins sévère à son égard : son pouvoir politique repose en principe sur « *un contrat, librement consenti* »<sup>16</sup> à l'issue des trois glorieuses.

Les violations quotidiennes de la Charte de 1830 conduisent Crémieux droit dans l'opposition à la Chambre des députés.

L'opposition ! Mais c'est là que Crémieux siègera ! Jusqu'à sa dernière heure. Pour un opportuniste, voilà qui laisse perplexe.

Il prend d'abord, sans succès, la cause des Maronites opprimés au Liban ; puis demande, en vain, l'abolition immédiate de l'esclavage ; veut condamner enfin le travail des enfants, mais là encore, Crémieux s'interroge : combien de frères cadavres faudra-t-il entasser dans les mines avant que leurs poids ne fassent céder Guizot ?

Devant l'échec, Crémieux poursuit sa croisade pour la réforme dans la société civile. Il fonde un hebdomadaire avec Alexandre Dumas, *La Nouvelle Minerve*. Mais les « Lois de Septembre » enterrent bientôt ce qu'il restait des libertés de la presse.

Le salut n'est pas dans l'écrit, mais dans la parole.

Alors Crémieux devient l'orateur le plus assidu, le plus acclamé de la campagne des Banquets, ces sortes d'agapes blanches que l'opposition organise dans toute la métropole, où sont conviés tous les scandalisés de France.

Comme eux Crémieux est révolté ! Réformiste !... Mais pas révolutionnaire. C'est dans le « *sanctuaire des lois* »<sup>17</sup> qu'il veut mener son combat. Une révolution « *ne serait qu'un malheur public* »<sup>18</sup> pour Adolphe Crémieux le bourgeois, libéral, modéré.

Les doctrines « socialistes », dites-vous ? « *J'avoue que je ne les ai pas profondément étudiées. [...] : La propriété, la famille, la loi des contrats, [...] voilà mes principes* »<sup>19</sup>. « *Il n'y a pas de classe parmi nous. Proscrivons ce mot qui n'a plus de sens [...]. En France, il n'y a que le peuple* »<sup>20</sup>.

Mais voici que le peuple a devancé sa classe politique.

Et comme le roi lui-même, persuadé que les parisiens ne font pas la révolution en hiver, Crémieux n'a pas vu le Printemps républicain derrière l'enthousiasme que son éloquence soulève ! « *Jugez de sa surprise, se rappelle un contemporain, aux premiers coups de fusil qui retentirent à ses oreilles* »<sup>21</sup>.

Alors ce 24 février 1848, qui figure dans les annales de nos révolutions, ne cherchez pas Adolphe Crémieux baïonnette au fusil.

Voyez-le plutôt, entre deux barricades, s'éténuer pour la conciliation, « *harassé, débraillé, dégouttant de sueur et souillé de poussière, entortillé d'une longue écharpe [...] mais trouvant sans cesse des idées nouvelles et des mots nouveaux, mettant en mouvement ce qu'il venait de mettre en récit, toujours éloquent, toujours chaleureux [...]* Je ne crois pas, témoigne Tocqueville, *qu'on ait jamais imaginé un homme qui ne fût plus laid ni plus disert* »<sup>22</sup>.

Oui car Adolphe Crémieux est fort laid – davantage encore, paraît-il, que ses photographies le laissent imaginer. Mais chacun s'accorde à dire que lorsqu'il parle « *on oublie cette laideur, et qu'on le trouve presque beau, tant sa parole est sympathique* »<sup>23</sup>.

Toutefois la sympathie apaise rarement les cortèges révolutionnaires.

Alors Crémieux se rend auprès du roi, qui veut le consulter. Mais il est trop tard. Il claque, désabusé, la porte de la calèche royale derrière Louis-Philippe. La monarchie française a vécu<sup>24</sup>.

De retour à la Chambre, Crémieux mesure combien la foule est républicaine. Il délibère un instant ses options...

Allons ! Comme dit Ledru-Rollin : il faut bien que je les suive, puisque je suis leur chef !

Aussitôt dit, Crémieux surgit à la tribune, demande l'institution d'un gouvernement provisoire « *qui éclairera le peuple !* »<sup>25</sup> ; et voici justement cette foule qu'on appelle le peuple, qui pénètre en personne dans le palais Bourbon. La confusion est à son comble. Dans ce tumulte, il faut choisir les ministres de la République.

Un député sorti de l'ombre tend une liste de noms à Lamartine, pour qu'il les proclame : « Mais vous plaisantez, je ne peux. Mon nom y figure. » L'humilité du poète, sans doute. Alors la liste passe à son voisin Crémieux, qui la dévisage à son tour : « Cher ami, vous vous moquez ? Mon nom n'y est pas ! »<sup>26</sup>. La modestie de l'avocat, peut-être.

Alors la liste est remaniée avant même que le gouvernement ne fût constitué. Crémieux devient Monsieur le Garde des Sceaux, proclame lui-même la République à l'Hôtel de Ville, et inscrit à jamais dans son patrimoine la devise que chacun connaît, « *évangile de la raison humaine* »<sup>27</sup> : Liberté Egalité Fraternité.

Il n'est donc pas déçu de ce régime, qu'il n'aurait certes pas choisi. Liberté, égalité, fraternité : ces trois mots lui suffisent. Quant au reste... République, royaume, empire, tout cela est secondaire. Seuls comptent les valeurs et leur respect dans le droit.

C'est aussi l'avis de son épouse, qui écrit dans une lettre : « *Mes amies, le rêve continue : votre cousin est nommé ministre de la justice ! A propos, j'oubliais de vous dire : c'est sous la République qu'il jouit de ces bonheurs* »<sup>28</sup>.

Pour Crémieux, son portefeuille est certes un honneur, qu'à l'avenir il prendra soin de régulièrement rappeler à la mémoire de ceux qui l'auraient oublié. Mais – chacun sera juge de la contradiction – il n'est pas de ceux qui savourent le pouvoir quand ils l'ont. Il en préfère l'arrière-goût, une fois qu'il est passé.

Pour l'heure, Crémieux se figure son ministère comme une dette envers son pays. Il y consacre bientôt son immense puissance de travail, tout entier à la tâche qui lui est confiée<sup>29</sup>.

En quelques mois, les progrès sont certains.

D'accord avec le Gouvernement provisoire, il abolit la peine de mort en matière politique<sup>30</sup>, rétablit la liberté d'expression, de la presse, des cultes, abolit le délit de grève, et consacre même aux ouvriers un droit d'association. Il offre de naturaliser les étrangers domiciliés en France<sup>31</sup>, et surtout, par-dessus tout, cosigne avec Victor Schœlcher l'abolition de l'esclavage.

Seul le mariage sera épargné par la réforme. Mme Crémieux, passionnément amoureuse et éperdument catholique depuis sa conversion à l'insu de son époux, ne voit pas le divorce d'un bon œil... et le Garde des Sceaux ne refuse rien à sa femme.

Tous les efforts de Crémieux ne changent pas sa nature. Il n'est pas homme d'Etat. Et si dix ans plus tard, tout le ministère, du « *chef de division jusqu'au garçon de bureau, regrettera encore l'administration honnête et paternelle de M. Crémieux* »<sup>32</sup>, on conçoit que ces éloges n'immortalisent pas un grand ministre.

Très vite il est dépassé par les intrigues politiciennes et rattrapé par son conservatisme. Son souci de concilier chacun l'amène tantôt à rester solidaire de la répression sanglante des soulèvements populaires de juin ; et tantôt à protéger le socialiste Louis Blanc accusé d'en être l'instigateur.

Il quitte bientôt, amer, le gouvernement. « *Il était temps qu'il sortît de là, écrit sa femme : il n'y aurait pas résisté* »<sup>33</sup>.

Précisément, y a-t-il résisté ? Trop inquiet des flambées anarchistes dont il s'exagère l'importance, voici qu'il consent son soutien à Louis-Napoléon Bonaparte... ce qui le conduit, une trahison

plus tard, à la prison Mazas où nous l'avons trouvé. C'est dans cette cellule qu'il jure « *de ne jamais remettre les pieds à l'Élysée* »<sup>34</sup> ou au Palais-Bourbon. Se porter candidat supposerait de jurer fidélité au Prince renégat.

Pourtant son rôle n'est pas encore fini, Crémieux le pressent.

\*

Mais le temps est venu de se consacrer à sa véritable vocation, celle qui sied à son talent. Comme toutes les consciences politiques de son temps, c'est au Barreau qu'il trouvera refuge.

L'avocature est davantage qu'un métier pour Crémieux, elle est son point fixe, une vocation, dans toute la plénitude de sens que ce mot renferme : le désir de devenir et le talent d'y réussir.

Ses confrères disaient volontiers qu'ils n'en avaient pas vu parmi eux de plus complet, qui maîtrisât mieux que lui toute la diversité du droit<sup>35</sup>. C'est en pénaliste d'abord qu'il prête serment, à vingt ans révolus, devant la Cour de Nîmes.

Dès le lendemain, on l'y voit aux assises, et de ce jour il prêtera sa voix à tous les réprouvés qui la lui demanderont. Crémieux leur offre sa plus grande qualité : une indignation sans réserve, inépuisable. Jamais on ne l'a vu indifférent, « *jamais aucun de ceux qui venaient solliciter un secours, n'a été repoussé* »<sup>36</sup>.

Non pas d'ailleurs qu'il eût la vocation sectaire. C'est aux côtés des victimes de la Terreur Blanche qu'il acquiert une réputation dans sa Provence natale<sup>37</sup>.

Mais Crémieux est avocat de la défense dans l'âme.

Il est aussi de tous les procès politiques, ou plutôt contre les procès politiques, ceux dont les verdicts sont écrits avant le premier jour des débats<sup>38</sup>.

Chaque affaire, chaque plaidoirie le consume. C'est qu'il a entrevu trop jeune ce qui attend ses clients condamnés. Les Thermidoriens lui ont arraché son père jugé trop Jacobin, l'ont incarcéré et l'ont ruiné pour toujours.

On murmure même dans certains ateliers qu'Adolphe fut conçu dans une cellule. C'est dire s'il est sincère lorsqu'il voit dans la perte de la liberté « *une peine atroce qui vaut bien la mort* »<sup>39</sup>.

Quant à la guillotine elle-même, Crémieux lui réserve ses réquisitoires. Il est patriote, soit, mais pas de ceux qui « *confondent la Marseillaise et l'échafaud* »<sup>40</sup>. Aux côtés de Hugo, il plaide contre la peine de mort « *qui fait douter de l'humanité quand elle frappe le coupable, et qui fait douter de Dieu quand elle frappe l'innocent !* »<sup>41</sup>

C'est beau... Mais convenons-en : on a vu plus sobre ! Comme celle du poète, l'éloquence de Crémieux est celle de son temps, emphatique, théâtrale, mais vive et énergique, toujours improvisée, toujours convaincante, toujours chaleureuse et sincère, elle est ciselée pour l'auditoire, et notamment le jury, auquel Crémieux voue un « *véritable culte* »<sup>42</sup>.

\*

Ces combats d'avocat pénaliste, Adolphe Crémieux les perpétue ardemment tout le temps qu'il fut, Mesdames et Messieurs les membres de l'Ordre, votre confrère.

Acquérir la charge d'Odilon Barrot, cela supposait d'abord quitter sa province pour Paris. En cela sans doute son épouse Amélie, originaire d'Alsace, ne fut pas étrangère : peut-être le ciel nîmois toujours bleu lui pesait-il.

Toujours est-il qu'à 34 ans, Crémieux délaisse les passions anxieuses qui règnent aux assises pour la rigueur sereine des débats devant les Hautes juridictions.

A la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, Crémieux veut explorer la science juridique, apprendre à convaincre plutôt que persuader ; mais toujours au service des mêmes idéaux de liberté et d'égalité, qui guident le choix des pourvois qu'il soutient.

L'égalité d'abord, « *le premier, le plus juste, le plus incontestable des droits naturels* »<sup>43</sup> pour Crémieux, qui a entendu l'*Echo des carrières* du comtat Venaissin, berceau de ses aïeux, lui chanter l'injustice dont ils ont fait les frais.

Crémieux s'insurge contre un arrêt-blasphème, qui juge que les « *hommes de couleur ne doivent pas oublier la distance qui les sépare des blancs* »<sup>44</sup> :

« *Est-ce bien nous, [français], peuple éminemment hospitalier, qui pouvons reprocher à des étrangers les lieux qui les ont vu naître ?* »<sup>45</sup>

Il exige la nationalité sans détour pour les indigènes des colonies ; conduit la Cour de cassation à abolir le serment d'avocat dit *more judaico*, dont la formule rituelle archaïque demeurait obligatoire pour les juifs rejoignant le Barreau. Puis il se pourvoit, aux côtés de Gatine, pour les dizaines de martiniquais innocents condamnés à mort, lors du triste procès de la Grand 'Anse.

L'actualité du style d'Adolphe Crémieux, avocat aux Conseils, est admirable. Il ne se satisfait pas des garanties de la loi et rappelle sans cesse aux magistrats les principes supérieurs qui l'encadrent nécessairement.

Il défend ainsi les libertés, et celle de la presse avant tout. Inlassablement, il occupe, dans le nombre infini des procès faits aux journaux – une centaine en quatre ans, pour un seul de ses clients.

« *Une lutte à mort avec la presse est une pensée de délire* », tonne infatigable Crémieux, dont les pourvois sont cependant, pour la plupart, rejetés.

Mais l'importance de ce combat est son seul salaire.

Lui qui n'a « *jamais accepté d'honoraires pour la défense des journaux de l'opposition, [en accepterait] moins encore pour celle d'un journal qui ne partage pas [ses] opinions* »<sup>46</sup>. En ce compris tel quotidien antisémite, amené à « *remercier Me Crémieux pour sa conduite si désintéressée... qui honore [sa profession]* »<sup>47</sup>.

A vrai dire, s'il l'on en croit ses contemporains, Crémieux oublie si souvent d'être payé qu'on en reste perplexe : comment sa charge lui aura-t-elle permis d'enfin franchir le seuil du cens ?

C'est qu'il ne cantonne pas sa clientèle aux prévenus non solvables. Très vite, venu de partout en France, le succès afflue à son cabinet<sup>48</sup> : Mirès, Rothschild, toutes les banques se disputent l'avocat, résolument moderne, des premiers grands procès de la finance.

Crémieux se plonge dans ce « *capharnaïm qu'on appelle la Bourse* »<sup>49</sup> et le débrouille avec une lucidité que ses adversaires – les seuls vrais témoins de nos qualités – lui reconnaissent<sup>50</sup>.

Ses plaidoiries, souvent publiées – à la mode de l'époque – font plusieurs centaines de pages – à la mode de l'époque. Crémieux les prononce sans la moindre note<sup>51</sup> : il est béni d'une mémoire qui tient du prodige et que lui jalouaient, à l'école déjà, ses professeurs ; et que plus tard lui envieront ceux de ses confrères dont le dur labeur suppléait au talent.

Depuis le collège, Crémieux est porté sur les lettres plutôt que sur les chiffres. Il est le défenseur en titre des artistes<sup>52</sup> : éditeurs, écrivains, poètes, peintres et sculpteurs se bousculent à son cabinet.

Pour eux, il plaide *pro bono* et même *pro domo* puisque la plupart de cette clientèle prestigieuse compte parmi les amis des Crémieux.

Dans leur grand appartement du XVI<sup>e</sup> arrondissement, meublé à la mode troubadour la plus obstinément affreuse<sup>53</sup>, Amélie Crémieux reçoit Rossini, Chopin, Dumas, Georges Sand, ou Musset, des cantatrices, et la tragédienne Rachel, reine de son temps, pour qui Adolphe joue les Cyrano, dictant ses lettres à cette Roxane qui... récite, mieux qu'elle n'écrit<sup>54</sup>.

Lors de ces soirées, chacun s'émerveille de l'érudition de Crémieux qui « *trouve le moyen de dire, de mémoire et sans broncher* », des scènes entières de tous les classiques grecs<sup>55</sup>.

Ce goût de l'art, les Crémieux le transmettront à leurs proches, et notamment leur nièce, Jeanne, lorsqu'elle n'était qu'une jeune fille en fleurs et pas encore la grand-mère, au « *grand visage découpé comme un beau nuage ardent et calme* »<sup>56</sup>, qui reconnaîtra, entre mille, les coups que son petit-fils Marcel portera aux cloisons du Grand Hôtel de Balbec<sup>57</sup>.

L'avènement de l'Empire a rempli Crémieux d'amertume. Alors pour « *oublier les tristesses du dehors* »<sup>58</sup>, il s'est retiré auprès des siens et s'est réfugié dans les arts qu'il aime avec passion.

\*

Mais de toute sa vie Crémieux ne fut jamais oisif. Son salon est un « *cénacle consacré à la politique* »<sup>59</sup> également, où l'élite libérale se mêle à celle du romantisme. Et à l'issue de ces quinze années consacrées entièrement au Barreau, au théâtre, à sa forêt et à sa femme, il n'était pas question qu'à 65 ans, Adolphe Crémieux se retirât du monde.

Bien au contraire. Le moment est venu pour lui « *de travailler à la plus urgente, la première des émancipations : celle de l'esprit. Des écoles d'un bout du monde à l'autre ! C'est le cri de notre époque. [...] L'enfant sera le salut de ces peuples déshérités.* »<sup>60</sup>

Car si Crémieux fixe au gouvernement le « *devoir d'anéantir les préjugés* »<sup>61</sup>, il n'entretient aucune illusion sur la capacité des dirigeants – des dirigeants de l'époque – d'accomplir cet objectif.

C'est donc par l'éducation qu'il diffusera ses valeurs humanistes. Car à supposer que les hommes naissent libres et égaux, force est de constater que bien souvent la nature oublie de les en informer.

Président de l'Alliance israélite universelle, institution plus universelle qu'israélite<sup>62</sup>, laïque et internationaliste, Crémieux est à la tête d'un véritable « *gouvernement virtuel* »<sup>63</sup> et voudrait fonder en Méditerranée les prémices d'une communauté intellectuelle et morale.

Alors, demande-t-il, « *qui pourra encore déterminer les peuples à s'armer les uns contre les autres ? Pourquoi songer à s'agrandir, quand il n'est plus de barrières entre les nations ? Et ne dites pas : ce n'est là qu'un rêve, une utopie* »<sup>64</sup>. Laissons-lui les illusions de sa jeunesse – après tout, il n'a que 70 ans maintenant.

70 ans, et le voilà qui court de Turquie en Roumanie, de Serbie en Iran, intervient pour les persécutés, presque chaque fois couronné de succès, ouvre des écoles à Tanger, Tunis, Tripoli, au Caire, Jérusalem et Damas, puis en Perse et même à Bagdad !

Toujours on y enseigne le français et les idéaux dont il veut faire de cette langue le porte-parole. Qu'elle soit « *un encouragement pour ceux qui veulent la liberté et peuvent la conquérir ; [et] qu'elle soit une consolation pour ceux qui l'espèrent mais qui frémissent sous le joug qu'ils ne peuvent briser. La liberté viendra pour eux, promet notre avocat : la France est là !* »<sup>65</sup>

Mais la France n'y est pas. Et à l'époque, on peut l'en excuser : elle-même est l'otage d'un Prince.

Toutefois la revanche de Crémieux approche.

\*

Nous sommes à l'hiver 1868, au cimetière de Montmartre. Il neige. On distingue quelques murmures républicains malgré le vent contraire. Ils parlent de figer dans la pierre le souvenir d'Alphonse Baudin, « *martyr de la loi* »<sup>66</sup>, opposant de l'Empire assassiné sur les barricades.

Cependant le monument n'est pas du goût du parquet impérial, dont la censure n'épargne ni l'histoire, ni les arts. Déjà *Madame Bovary* a dû quitter sa province pour le Palais de justice.

Mais cette fois-ci c'en est trop ! Les statues « *ne relèvent pas de la loi pénale !* s'insurge Crémieux : [elles] *appartiennent à l'histoire, qui après que le calme s'est fait, décide ce que valent les sépultures et les ensevelis* »<sup>67</sup>.

Le débat est porté devant les tribunaux. Surprise générale : Crémieux confie une part essentielle de la défense à son jeune collaborateur, un inconnu qui n'a pas trente ans. Mais qui s'en étonne : depuis qu'il l'a découvert, salle des pas perdus, il le traite « *en véritable fils adoptif* », ce Léon Gambetta<sup>68</sup>.

Et aujourd'hui quand Gambetta plaide, l'auditoire comprend pourquoi. Il fallait l'entendre fustiger en péroraison, comme « *Cicéron le faisait de la tourbe qui entourait Catilina, [le ramassis] d'hommes perdus de dettes et de crimes* »<sup>69</sup> qui ont permis le coup d'Etat du Prince !

A l'issue de ce médiatique procès de l'Etat, Gambetta a « *fait irruption dans l'histoire* »<sup>70</sup>, son maître a retrouvé par lui le souffle de ses jeunes années, et les deux, ensemble, obtiennent du Tribunal : une défaite bien sentie.

Leur client, Charles Delescluze, est condamné.

Pourtant c'est l'Empire qui se condamnait, Crémieux le devine. Son crépuscule approche, mais les heures qui le séparent de l'Orient éternel ne seront pas vaines. Pressé par un vénérable qui le présente contre son gré, il est élu député de Paris.

A 73 ans, il reprend le chemin qu'il a tracé lui-même en 1848, celui qui va du palais Bourbon à l'Hôtel de ville où selon une tradition désormais séculaire on proclame en France les révolutions.

Ainsi se fonde la République des avocats, à l'heure même où l'Allemagne en franchit les frontières. Le Gouvernement de la Défense nationale s'exile à Tours : Adolphe Crémieux en est, il en prend même un instant la direction.

Il y épuise, courageusement, les derniers souffles de ses poumons<sup>71</sup>. Mais qui, qui a jugé pertinent de confier à un grand-père pacifiste le soin de conduire la guerre dans le pays envahi ?

Ce n'est bien sûr pas qu'il faille lui imputer la déroute française, dont les causes sont nombreuses, mais enfin que diable voulait-on qu'il fit avec une armée... sinon la haranguer ?

Après une paix coûteuse, Crémieux revient à l'Assemblée, où il est plus à l'aise. Les Algériens lui ont confié l'honneur de les représenter. Depuis longtemps Adolphe, qu'on surnomme « Crémieux l'Africain »<sup>72</sup>, est cher à ce département.

Puis il va au Sénat, et pour la première fois de sa vie, ô bonheur vespéral, Adolphe Crémieux ne siège pas dans l'opposition. Il retrouve dans l'Hémicycle son ami Victor Hugo et ensemble, doyens de leur siècle, le poète et l'avocat contemplent leurs cadets agités, en bas à la tribune.

« *Si seulement vous saviez*, chuchotait Crémieux d'un sourire tranquille, *comme on voit les choses avec sérénité, lorsqu'on a des yeux de quatre-vingt ans* »<sup>73</sup>.

Pourtant il n'a rien perdu de la bonhomie chaleureuse de ses trente ans. On le croise toujours, entouré de jeunes confrères avides de ses récits enjoués. Il avait tant de plaisir à converser avec eux. Clemenceau le décrit, « *ce petit vieillard [...] aux boucles de cheveux blancs* » qui a gardé « *tant de souplesse, tant de vivacité, tant d'habileté et de finesse enveloppées dans une parole émue et cordiale, qu'il s'emparait [encore], de son auditoire* »<sup>74</sup>.

J'imagine son sourire ravi, sa fierté enfantine lorsque ses pairs l'élisent sénateur inamovible, en reconnaissance du dévouement de toute une vie.

Mais cette joie ne vient hélas pas seule. Gustave, son fils unique, précède son père dans la tombe. Puis c'est sa petite-fille Valentine, qu'une fièvre emporte à 21 ans, deux mois après ses noces.

La défaite de son pays avait commencé de consumer le patriote. Ces défaites de la vie achèvent de dévorer l'homme et le père. « *Aucune des tristesses de ce monde ne m'a été épargnée ces deux dernières années* »<sup>75</sup>.

Des chagrins si cruels forment souvent le terreau prospère de la maladie. Avec elle, la vieillesse rejoint bientôt celui qu'elle semblait épargner<sup>76</sup>.

Au milieu du désespoir qui l'accable, Crémieux trouve encore la force de soutenir son pays, auquel il fait don d'une moitié de sa fortune en contribution aux indemnités exigées par l'Allemagne. Puis il se rend au Palais de Versailles, protester de son vote contre le putsch que Mac Mahon prépare.

C'est sa dernière tribune :

*« J'ai tout donné à cette chère France [...] Mes sentiments, mon cœur, mon âme lui appartenaient. Il me semble que j'ai pris une bonne part dans ce beau drame et que je puis quitter la scène »<sup>77</sup>.*

Il quitte la Chambre, appuyé au bras d'Amélie. A vrai dire elle soutient son âme plus encore que son bras. Elle, son éternel réconfort<sup>78</sup>, compagne de toutes les joies et de toutes les épreuves, objet de son amour intact pendant 56 ans.

Puis elle s'en va aussi. Son départ fut *« le seul chagrin qu'elle causa à son mari, mais ce chagrin était mortel »<sup>79</sup>.*

Amélie le précède d'un adieu.

Dans cette chambre devenue mortuaire dont les murs suintent de souvenirs, Adolphe prostré hurle son nom pour conjurer son fantôme, s'empare des objets qu'elle avait effleurés, les presse sur ses lèvres, y plonge ses prières et son âme, croit entendre une réponse dans un frisson d'extravagance, puis *« retombe farouche dans son désespoir, invoquant la mort »<sup>80</sup>* face à l'écho qui reste silencieux.

Et la mort vint bientôt. Elle fut fidèle à Crémieux la mort, sans apothéose, sans feu d'artifice, à son image, seulement une mort de tendresse et de chaleur humaine, celle d'un *« juste plus que d'un héros »<sup>81</sup>.* *« Ce n'est pas souvent qu'un homme d'Etat meurt d'amour »<sup>82</sup>.*

Voici 140 ans que sont ensevelies sous le marbre les inflexions méridionales de sa voix, opprimées par la pierre et le temps.

Aujourd'hui l'Histoire a réduit Crémieux à un décret qui semble lui faire perdre jusqu'à son nom. Pourtant sa vie est plus riche d'enseignements que ce viatique de huit lignes. Riche des combats qu'il a portés ; riche de contradictions, sans doute aussi.

Mais comme les Prophètes ont retrouvé au-delà des prescriptions bibliques le seul précepte qui fût absolu – l'exigence de fraternité – de même la constance de Crémieux fut sa foi dans l'édifice humaniste de liberté, d'égalité et de dignité, *« source de la fraternité universelle »<sup>83</sup>.*

Cet édifice, il l'identifia finalement avec la République, qui l'en remercia par des funérailles nationales<sup>84</sup>. Ami, confiait-il à Arago au soir de sa vie, *« je partirais heureux si notre République était bien, cette fois, définitivement installée »<sup>85</sup>.*

Elle l'était, et ce n'était pas rien de survivre aux tristes sursauts de l'Histoire, car après le siècle des barricades est venu le siècle des excès.

Quant au nôtre, qui sait le nom que lui donnera l'Histoire ? Espérons seulement que nous saurons concilier l'inconciliable, discerner l'essence des artifices, hisser nos espérances et nos résolutions au-delà des routines pour élever plus haut l'édifice de nos traditions de droit et de justice.

Alors, fort de nos contradictions, peut-être serons-nous, semblables aux prophètes et à Isaac-Adolphe Crémieux, des « révolutionnaires conservateurs ».

\* \* \*

\*

---

<sup>1</sup> E. de Mirecourt, *Crémieux*, Paris, éd. G. Havard, 1857, p. 64.

<sup>2</sup> D. Amson, *Adolphe Crémieux, l'oublié de la gloire*, Paris, éd. du Seuil, 1988, p. 270.

<sup>3</sup> M. Winock, « Un Bonaparte à l'Élysée », *L'histoire*, numéro spécial 258.

<sup>4</sup> C. de Maupas, *Mémoires sur le second empire*, Dentu, 5<sup>e</sup> édition, 1884, p. 351-352. Maupas était préfet de Paris lors du coup d'État de Louis-Napoléon : il raconte comment et pourquoi Mme Crémieux lui rendit visite.

<sup>5</sup> J. Supervielle, « Le Portrait », *Gravitations*.

<sup>6</sup> E. de Mirecourt, préc., p. 59.

<sup>7</sup> D. Amson, préc., p. 281.

<sup>8</sup> Selon l'expression d'Ariane Bendavid.

<sup>9</sup> Discours d'Adolphe Crémieux prononcé lors de la manifestation du R.E.A.A. du 24 octobre 1878.

<sup>10</sup> C. Limet, *Un vétéran du barreau parisien*, Lemerre, 1908, p. 228.

<sup>11</sup> Frédéric Thomas, cité in E. de Mirecourt, préc., p. 50.

<sup>12</sup> A. Damien, *Les Avocats du temps passé*, Henri Lefebvre, 1973, p. 646.

<sup>13</sup> S. Posener, *Adolphe Crémieux*, Alcan, 1934, t. II, p. 16.

<sup>14</sup> A. Crémieux, *Procès-verbal de la séance du Consistoire* en date du 25 décembre 1836.

<sup>15</sup> A. Crémieux, cité in G. Sarut et B. Saint-Edme, *Biographie des hommes du jour*, Pilout, t. IV, p. 333.

<sup>16</sup> A. Dupin, *Révolution de juillet 1830*, éd. Joubert 1835, p. 22.

<sup>17</sup> A. Crémieux, *En 1848. Discours et lettres de M. Adolphe Crémieux*, Calmann-Lévy, 1883, p. 30-33 et p. 113-117 (lettre aux étudiants du Collège de France suite à la suppression du cours de Michelet).

<sup>18</sup> A. Crémieux, *En 1848...*, préc., p. 46-47.

<sup>19</sup> A. Crémieux, cité in S. Posener, préc., p. 99.

<sup>20</sup> A. Crémieux, *En 1848...*, préc., p. 34.

<sup>21</sup> E. de Mirecourt, préc., p. 69.

<sup>22</sup> A. de Tocqueville, *Souvenirs*, Calmann-Lévy, 1893, p. 233 (à propos de la journée du 24 juin 1848).

<sup>23</sup> E. de Mirecourt, préc., p. 79.

<sup>24</sup> V. E. de Mirecourt, préc., p. 73-78 ou encore G. Renauld, *Adolphe Crémieux, Homme d'État français*, Detrad aVs, 2002, p. 100-102.

<sup>25</sup> A. Crémieux, cité in D. Amson, préc., p. 231.

<sup>26</sup> L'anecdote est relaté par Tocqueville in A. de Tocqueville, préc., p. 79.

<sup>27</sup> Discours de Lamartine prononcé le 10 mars 1848, in A. Lamartine, *Alphonse Lamartine, trois mois au pouvoir : 1848*.

<sup>28</sup> Lettre d'Amélie Crémieux datée du 25 février 1848.

<sup>29</sup> G. Renauld, préc., p. 114.

<sup>30</sup> *Encyclopedia Universalis*, « Crémieux Isaac Moïse » (article dont le titre prête au demeurant à Crémieux un prénom inexact).

<sup>31</sup> G. Renauld, préc., p. 115.

<sup>32</sup> E. de Mirecourt, préc., p. 85-86.

<sup>33</sup> Lettre d'Amélie Crémieux datée du 9 juin 1848, in A. Crémieux, *En 1848...*, préc., p. 266.

<sup>34</sup> G. Renauld, préc., p. 143.

<sup>35</sup> H. Barboux, *Discours prononcé par le bâtonnier de l'ordre des avocats à l'ouverture de la conférence le 20 novembre 1880*, Arnous de Rivière, 1880, p. 36.

<sup>36</sup> S. Posener, préc., t. II, p. 261.

<sup>37</sup> Crémieux tient notamment tête au tristement célèbre Trestailon. Cf. à ce sujet, par ex. : P.-J. de Béranger, *Œuvres complètes*, H. Fournier, 1839, p. 101-103.

- <sup>38</sup> Crémieux se fait connaître lors du procès des ministres de Charles X. Il y défend Guernon-Ranville. Il prendra aussi la défense de Louis Blanc, de l'italien Orsini avec Jules Favre, ou encore des condamnés de « l'affaire des Treize » en 1864, etc.
- <sup>39</sup> A. Crémieux, cité in S. Posener, préc., t. I, p. 148.
- <sup>40</sup> A. Crémieux, cité in E. Bionne, *Adolphe Crémieux. Liberté ! Plaidoyers et discours politiques*, Pichon-Lamy et Dewez, 1869, « Cour d'assises du Gard : La Marseillaise ».
- <sup>41</sup> A. Crémieux et V. Hugo, *La peine de mort. Procès de « L'Événement »*, La Librairie Nouvelle, 1851, « Plaidoirie de Victor Hugo ».
- <sup>42</sup> G. Sarut et B. Saint-Edme, préc., p. 332.
- <sup>43</sup> A. Crémieux, *Colonies. Des articles 1<sup>er</sup> et 64 de la Charte*, Auguste Mié, 1831, p. 9.
- <sup>44</sup> *Ibid.*, p. 11-12.
- <sup>45</sup> A. Crémieux, « Plaidoirie pour les frères Bethmann », in G. Sarut et B. Saint-Edme, préc., p. 351.
- <sup>46</sup> A. Crémieux, cité in S. Posener, préc., t. I, p. 141.
- <sup>47</sup> Archives israélites, 1844, p. 224.
- <sup>48</sup> G. Sarut et B. Saint-Edme, préc., p. 342.
- <sup>49</sup> A. Crémieux, *Défense de Jules Mirès*, Michel Lévy, 1861.
- <sup>50</sup> E. de Mirecourt, préc., p. 66. Mirecourt, antisémite convaincu, ne comptait pas parmi les amis de Crémieux.
- <sup>51</sup> A. Crémieux, *Défense de Jules Mirès*, Michel Lévy, 1861. Plaidoirie pour Mirès. V. S. Posener, préc., t. II, p. 130.
- <sup>52</sup> S. Posener, préc., t. II p. 133.
- <sup>53</sup> E. Bloch-Dano, *Madame Proust*, Grasset, 2004, chap. 3.
- <sup>54</sup> *Ibid.* ; cf. aussi : B. Dussane, « Rachel la tragédienne », *Historia* n° 134, janvier 1958.
- <sup>55</sup> C. Limet, préc., p. 328.
- <sup>56</sup> M. Proust, *A l'ombre des jeunes filles en fleurs*.
- <sup>57</sup> E. Bloch-Dano, préc., chap. 3 ; cf. également J.-F. Viaud, *Marcel Proust : une douleur si intense*, p. 93. Crémieux fut le témoin de mariage de la mère de Marcel Proust.
- <sup>58</sup> A. Crémieux, Lettre du 11 juin 1848, in *En 1848...*, préc., p. 273-275.
- <sup>59</sup> A. Dansette, *Du 2 décembre au 4 septembre*, Hachette, 1972, p. 211.
- <sup>60</sup> A. Crémieux, N. Leven et *alii*, Appel de l'Alliance israélite universelle du 1<sup>er</sup> mars 1865.
- <sup>61</sup> A. Crémieux, *Colonies...*, préc., p. 14.
- <sup>62</sup> G. Renauld, préc., p. 151.
- <sup>63</sup> *Ibid.*, p. 152.
- <sup>64</sup> A. Crémieux, *En 1848...*, préc., p. 111.
- <sup>65</sup> *Ibid.*, p. 112.
- <sup>66</sup> P. Larousse, *Grand dictionnaire universel*, « Alphonse Baudin ».
- <sup>67</sup> A. Crémieux et F. Arago, *Le Réveil*, 12 novembre 1868, disponible sur [www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr). Cf. sur ce sujet : A. Le Normand-Romain, *En hommage aux opposants politiques : monuments funéraires ou public ?*, Revue de l'art, 1991, n° 94, p. 74-80.
- <sup>68</sup> Lettre de Léon Gambetta à P. Deschanel en date du 14 février 1862. Gambetta se dit « ivre de joie, les larmes aux yeux » lorsqu'Adolphe Crémieux vint le féliciter.
- <sup>69</sup> Gambetta se trompe cependant de référence, puisqu'il cite ici Corneille dans *Cinna* (V, 1) : « Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes / Que pressent de mes lois les ordres légitimes / Et qui, désespérant de les plus éviter / Si tout n'est renversé, ne sauraient subsister ».
- <sup>70</sup> P. Deschanel, *Gambetta*, Hachette, 1929, p. 28.
- <sup>71</sup> R. Cartier, *Léon Gambetta*, Gutenberg, 1944, p. 266.
- <sup>72</sup> G. Renauld, préc., p. 148. Chacune des excursions de Crémieux en Algérie est annoncée dans la presse locale. *Le Démocrate* de Blidah signale par exemple son arrivée en juin 1857 pour défendre Renaud-Lebon.
- <sup>73</sup> S. Posener, préc., t. II.
- <sup>74</sup> G. Clémenceau, *La justice*, n° 28, jeudi 12 février 1880, disponible sur [www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr).
- <sup>75</sup> Ecrit Crémieux le 12 mai 1872, *Bulletin de l'Alliance israélite universelle*, premier semestre 1875, p. 36.
- <sup>76</sup> S. Posener, préc., t. II, p. 116.
- <sup>77</sup> Lettre d'Adolphe Crémieux en date du 11 juin 1848, in *En 1848*, préc., p. 274.
- <sup>78</sup> E. Bloch-Dano, préc., chap. 3.
- <sup>79</sup> Archives nationales, cote 369 A P 1, Dr. III, Carrière : discours funèbre de Crémieux prononcé par un avocat.
- <sup>80</sup> Ainsi qu'un quotidien le rapporte, cité in S. Posener, préc., t. II, p. 263.
- <sup>81</sup> Selon l'expression de son biographe Daniel Amson, in D. Amson, préc., p. 380.
- <sup>82</sup> E. Bloch-Dano, préc., chap. 12.
- <sup>83</sup> A. Crémieux, Projet de révision des statuts du Suprême Conseil R.E.A.A.
- <sup>84</sup> E. Bloch-Dano, préc., chap. 12 et D. Amson, préc., p. 280. Cf. sur ce sujet : P. Birnbaum, *Les Fous de la République: Histoire politique des Juifs d'État*, Fayard, 1992.
- <sup>85</sup> F. Arago, éloge funèbre d'Adolphe Crémieux, prononcé à la Grande Loge Centrale.